

	Assemblée générale extraordinaire 30 juin 2022 ----- Compte-rendu	Pages : 1 + annexes Rédactrice : AFM Date : 07/07/2022
---	--	--

Sur convocation du Président, les adhérents d'OPenIG se sont réunis le 30 juin, de 10h à 10h25, à Lézignan-Corbières et en visioconférence.

Le quorum est respecté (38 adhérents avec droit de vote participants + 19 pouvoirs, soit 57 adhérents présents ou représentés, à savoir davantage que les 10% requis du nombre d'adhérents : 187 fin 2021) et l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer. Les votes ont lieu :

- à main levée à Lézignan-Corbières
- via l'application sécurisée Klaxoon à distance (les résultats des votes sont récupérés et archivés à OPenIG).

La liste des membre présents, représentés et excusés et l'ordre du jour sont joints en annexe, de même que le fichier support Powerpoint d'OPenIG.

I – EVOLUTION DES STATUTS

Une évolution des statuts avait été envoyée pour avis avant l'AGE à tous les adhérents. La directrice expose les 2 modifications proposées :

- article 5 : précisions sur les personnes physiques adhérentes ;
- article 8 : le mandat des administrateurs passerait de 1 à 3 ans, et ils seraient 25 au lieu de 22.

Florian Boret (Communauté de communes du Pays de Lunel) demande s'il ne serait pas possible, en cas de place vacante, de prévoir un vote au cours de l'AG suivante, comme cela est proposé en cas de démission d'un administrateur. L'idée est jugée bonne par les adhérents, si bien que la formulation suivante est proposée au vote, avant l'alinéa 2 de l'article 8 : « *Si un administrateur démissionne au cours de son mandat, ou si des places sont vacantes, un vote pour pourvoir cette place vacante est organisé au cours de l'Assemblée Générale suivante ; si, de surcroît, cet administrateur est membre du Bureau (voir l'article 10 des statuts), le Conseil d'administration qui suit cette Assemblée Générale doit alors désigner un nouveau membre pour le Bureau* »

Les nouveaux statuts ainsi modifiés en séance par rapport au document préparatoire sont approuvés à l'unanimité des 36 votants (et donc des 55 adhérents représentés en tenant compte des pouvoirs).

Ils seront déposés en Préfecture dans le courant de l'été.

Le Président remercie l'ensemble des participants et clôt l'assemblée à 10h25. Une Assemblée Générale Ordinaire suit.

Le Président



Bertrand MONTHUBERT